Sainte-Hélène, avoue l'avoir fort maltraité pendant son règne. « Du reste, ajoute-t-il, c'est un vrai patriote. » Jourdan a laissé sur sa carrière militaire : *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de* 1796 (Paris, 1819, in-8°) ; *Opérations de l'armée du Danube* [1799] (Paris, 1799, in-8°). On a inauguré avec beaucoup de solennité, le 29 septembre 1860, à Limoges, une statue du maréchal Jourdan, par M. Elias Robert.

JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis), médecin, né à Paris en 1788, mort dans la même ville en 1859. D'abord chirurgien sous-aide, puis aide-major attaché à la garde impériale, il fit en cette double qualité une grande partie des guerres de l'Empire. Licencié après les événements de 1813, Jourdan revint à Paris, se fit recevoir docteur en 1819, et devint membre de l'Académie de médecine. Ce laborieux médecin chercha dans sa plume une position indépendante et utilisa surtout la connaissance qu'il avait acquise de la langue allemande, pour traduire un grand nombre d'ouvrages écrits en cette langue et dont voici la longue liste : *Traité de la plique polonaise* (1808, 1 vol. in-8°) ; *Traité des différentes espèces de gonorrhées*, par Hecker (1812, 1 vol. in-12) ; *Histoire de la médecine*, par Springel (1815-1820, 9 vol. in-8°) ; *Histoire de la philosophie moderne*, par Buhle (1816, 7 vol. in-8°) ; *Anatomie du cerveau*, par Tiedmann (1823, 1 vol. in-8°) ; l'*Art de prolonger la vie de l'homme*, par Hufeland (1824, 1 vol. in-8°) ; *Manuel d'anatomie générale, descriptive et pathologique*, de Meckel (1825, 3 vol. in-8°) ; *Traité de la solitude*, par Zimmermann (1826, 1 vol. in-8°) ; *Recherches sur la digestion*, par Tiedmann et Smelin (1827, 2 vol. in-8°) ; *Traité de physiologie*, par Tiedmann et Smelin (1831, 2 vol. in-8°) ; *Traité d'analyse chimique*, par Rose (1832, 2 vol. in-8°) ; *Exposé de la doctrine homœopathique*, par Hahnemann (1832, 1 vol. in-8°) ; *Manuel pour l'analyse des substances organiques*, par Liebig (1838, 1 vol. in-8°) ; *Traité de physiologie comme science d'observation*, par Burdach (1838, 8 vol. in-8°). Enfin, en 1838, *Manuel de médecine*, par Hufeland. Le docteur Jourdan a encore donné la traduction de l'ouvrage italien suivant : *Inductions physiologiques et pathologiques*, par Rolando (1832, 1 vol. in-8°) ; il a aussi traduit du latin : *Code pharmaceutique* ou *Pharmacopée française* (1821, 1 vol. in-8°) ; de l'anglais : *Traité médico-chirurgical de l'inflammation*, par Thomson (1827, 1 vol. in-8°). Quant aux ouvrages originaux de Jourdan, ils sont au nombre de trois : *Traité complet des maladies vénériennes* (1826, 2 vol. in-8°), ouvrage dans lequel dominent ces deux idées qui depuis ont été reproduites et données comme opinions nouvelles : 1° que la syphilis n'est ni une importation d'Amérique ni une maladie nouvelle ; 2° que non-seulement le mercure n'est pas le seul remède contre les maladies vénériennes, mais que l'abus qu'on en a fait est encore devenu la source d'une infinité d'accidents ; *Pharmacopée universelle* (Paris, 1828, 2 vol. in-8°) ; *Dictionnaire raisonné, étymologique, synonymique et polyglotte des termes usités dans les sciences naturelles* (1834, 2 vol. in-8°). Jourdan collabora aussi au *Dictionnaire des sciences médicales*, et fut pendant quatorze ans rédacteur général du *Journal complémentaire*.

JOURDAN (Athanase-Jean-Léger), jurisconsulte français, né à Saint-Aubin-des-Chaumes (Nièvre) en 1791, mort en Angleterre en 1826. Il fut reçu docteur en 1813, se voua à l'enseignement préparatoire, fit une étude profonde du droit romain, se mit en relation avec Savigny, Gans et les autres chefs de l'école historique allemande, et fut, en France, un des plus ardents propagateurs de leurs doctrines. Il fonda, dans ce but, le journal la *Thémis*. Envoyé en Angleterre par le gouvernement français, en 1820 et en 1826, pour y étudier l'organisation des justices de paix et la législation coloniale, il mourut pendant ce dernier voyage. Parmi les remarquables travaux qui lui sont dus, nous citerons : *Institutes de Gaïus*, trouvées à Vérone par Niebuhr (1816) ; *Fragmenta juris romani vaticana*, publiés d'après les découvertes du cardinal Maï (1822) ; *Tabulæ chronologicæ* de Haubold (1823). Il est un des collaborateurs de la savante collection des *Anciennes lois françaises* (29 vol. in-8°). Jourdan a été un des jurisconsultes qui ont créé en France la législation comparée. « Il appartenait, dit Parisot, à l'école qui veut que le législateur comme l'économiste s'éclaire des lumières de la philosophie ; et, comme base de toute justice, il adoptait les principes larges et généreux qu'a formulés le XVIIIe siècle et que doit développer le XIXe. »

JOURDAN (Louis), publiciste français, né à Toulon en 1810. Il commença ses études au collége de cette ville et les termina à Aix. De bonne heure, la vocation littéraire s'éveilla en lui, car il était encore sur les bancs du collége, lorsqu'il écrivit son premier article de journal, qui parut dans l'*Aviso de la Méditerranée*. Après quelques essais, publiés sous le pseudonyme d'*un pauvre diable*, dans les feuilles toulonnaises, il fonda, en 1831, avec Henri Monnier, un journal intitulé le *Croquis*. A cette époque, l'imagination ardente de Louis Jourdan se laissa séduire par les doctrines de l'école saint-simonienne. Plein d'enthousiasme, il alla trouver à Paris le père Enfantin, qui, satisfait de ses dispositions, lui remit une lettre en lui disant : « Va t'entendre avec Barrault, l'un des chefs de notre doctrine. » Barrault résidait alors à Alexandrie et le néophyte partit, sans hésiter, pour l'Egypte ; mais, à son arrivée à Marseille, il trouva une lettre du père Enfantin qui, suffisamment édifié sur sa foi, le rappelait à Paris. Quelque temps après, M. Jourdan visita l'Italie, la Sicile, les îles Ioniennes et l'Attique. Son goût pour les voyages et sa passion pour les lettres se combattaient ; il les mit d'accord en allant prendre à Nauplie la rédaction en chef du journal le *Sauveur*, que le général Colettis venait de fonder (1833). Le siége du gouvernement grec ayant été transféré à Athènes, M. Louis Jourdan vint s'y installer et y séjourna pendant deux années. En 1835, il se remit en route et parcourut de nouveau l'Archipel, Tunis et l'Algérie. De retour à Paris en 1842, M. Louis Jourdan devint l'un des principaux collaborateurs du *Magasin pittoresque* et de l'*Illustration*, et, de 1845 à 1847, prit avec MM. Warnier, Carrette et Enfantin une part des plus actives à la rédaction du journal l'*Algérie*, feuille dont l'influence sur les destinées de cette colonie fut considérable. Il donnait en même temps des articles de fond au *Courrier français*, dirigé par M. Emile Barrault. Ses coreligionnaires lui tendaient de tous les côtés une main amie ; Charles Duveyrier, l'un des plus fougueux saint-simoniens, venait de créer la Société générale des annonces pour la centralisation de la publicité des grands journaux ; sa santé malheureusement ne répondait pas à son activité, et, ne pouvant continuer à gérer son entreprise, il en confia la direction à Louis Jourdan. La révolution de 1848 porta un coup fatal à cette opération financière, qui donne aujourd'hui de si beaux résultats, et Louis Jourdan reprit la plume. Il retourna dans son pays natal et fonda à Toulon une feuille démocratique, le *Peuple électeur*, dans le but d'assurer le triomphe de son parti dans les élections. Il fut rappelé à Paris pour prendre la direction d'un journal, les *Nouvelles du jour*, qui adopta, après les journées de Juin, le titre de *Conciliateur* et finit par s'appeler le *Spectateur républicain*. Le 8 septembre 1848, cette feuille disparut, frappée par la loi du timbre.

Le *Crédit* se hâta d'offrir l'hospitalité au journaliste dépossédé ; mais, au mois d'avril de l'année suivante, il entra à la rédaction du *Siècle*, et, depuis cette époque, il n'a cessé de contribuer au succès de ce journal par des articles animés du souffle démocratique et inspirés par l'amour de la liberté. Toutes les questions lui sont familières, mais sa partie favorite, c'est la polémique religieuse. Lors de l'affaire Mortara, dans laquelle, on s'en souvient, les droits les plus sacrés du père de famille ont été si outrageusement foulés aux pieds, il se montra l'un des adversaires les plus acharnés de la faction cléricale et sut trouver des accents qui lui gagnèrent le cœur de toutes les mères.

Malgré son active collaboration au *Siècle*, M. Louis Jourdan a trouvé le temps de fonder avec M. Millaud le *Journal des Docks* et celui des *Actionnaires*. Le désir d'avoir à lui un petit journal anodin le prit, en 1859, et il fonda le *Censeur*, qui parut pendant quelques années. Comme écrivain, M. Louis Jourdan se distingue par son extrême facilité, et par sa verve toute méridionale. Son style est net, plein de mouvement et de chaleur ; ses arguments sont serrés ; parfois il se montre trop agressif, mais cette vivacité est excusable lorsqu'on a à combattre un adversaire qui ne se pique pas toujours de bonne foi ni de convenance dans la discussion. Outre un certain nombre de brochures, notamment les *Frontières du Rhin*, il a publié plusieurs ouvrages : les *Prières de Ludovic ;* les *Mauvais ménages ;* les *Contes industriels* (1859) ; les *Femmes devant l'échafaud* (1861) ; un *Hermaphrodite* (1861), livre auquel il prêta son nom et qui lui valut un procès en revendication de la part de MM. Debriges et Gaillardet ; un *Philosophe au coin du feu* (1861) ; les *Martyrs de l'amour* (1862). Citons enfin de lui une étude sur les *Peintres français* ; les *Célébrités du jour*, recueil de biographies ornées de gravures, que le *Siècle* donne en prime à ses abonnés, est dû à sa plume et à celle de Taxile Delord. — Son fils, Prosper JOURDAN, né en 1846, mort en 1866, s'adonna de bonne heure à la poésie, et il avait débuté depuis quelque temps dans le journalisme lorsqu'il fut emporté par une mort prématurée. Les poésies et les essais littéraires qu'il laissait ont été recueillis et publiés par son père sous le titre de *Contes et poésies* (1866, in-18).

JOURDE (Gilbert-Amable), magistrat français, né à Riom (Auvergne) en 1757, mort à Paris en 1837. Il prit le grade de docteur à Paris, devint en 1781 avocat au parlement, puis alla exercer sa profession dans sa ville natale. Au moment où éclata la Révolution, Jourde en accepta les principes, mais avec modération, devint administrateur du district, substitut du procureur-syndic (1790), accusateur public près le tribunal criminel (1791), député suppléant à la Convention (1792), dont il fit partie après le 9 thermidor, et membre du conseil des Cinq-Cents en 1795. A l'expiration de son mandat, Jourde fut nommé premier substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation, puis commissaire en chef. Après avoir organisé la justice dans le Piémont, réuni à la France, il retourna à Paris, où il rentra à la cour de cassation en qualité d'avocat général, et reçut un siége de conseiller à la même cour en 1824. On lui doit : *Instruction par ordre alphabétique sur l'administration de la justice criminelle, correctionnelle et de simple police* (Turin, 1801), ouvrage pratique d'une grande utilité ; *Bulletin de l'administration du Piémont, contenant les lois de l'enregistrement et de l'organisation judiciaire* (in-8°), collection qui fut portée à plus de 20 volumes.

JOURDE (François), membre de la Commune de Paris, né à Chassagne (Puy-de-Dôme) en 1843. Il commença ses études à Paris, dans l'institution Hortus, puis fut admis à l'école Turgot, et entra comme employé dans une maison de banque, où il se fit remarquer par sa vive intelligence des affaires. Jourde quitta cette maison pour se livrer, vers 1868, à une entreprise commerciale qui ne réussit point. Il se lia alors avec quelques étudiants, et fonda une petite feuille littéraire, *Pipe en bois*, dont il ne parut qu'un seul numéro. Tout en ayant des opinions avancées, il se tint à l'écart de la politique militante, et c'est à tort qu'on a prétendu qu'il s'était fait affilier à l'Internationale. Lors de l'investissement de Paris par les Prussiens (1870), Jourde fut élu sergent du 160e bataillon de la garde nationale. Un mois après la capitulation de Paris, il devint secrétaire d'une commission de gardes nationaux formée pour la défense du 5e arrondissement, fut appelé, le 18 mars 1871, à faire partie du Comité central, dont il signa les proclamations, et, dès le lendemain, il était délégué au ministère des finances, conjointement avec Varlin. Lors des élections pour la Commune (26 mars), 7,310 électeurs du 5e arrondissement l'envoyèrent siéger à l'Hôtel de ville. Nommé membre de la commission des finances, le 30 mars, il fut maintenu dans sa délégation (3 avril), qu'il conserva sans interruption jusqu'au 22 mai suivant, et il fit, en sa qualité de délégué aux finances, partie de la nouvelle commission exécutive, instituée le 12 avril. Jourde remplit ces difficiles fonctions avec une intelligence, avec une habileté incontestables, et on doit lui rendre cette justice que, à l'exception des réquisitions d'argent faites au nom de la Commune à la Banque de France, il repoussa toutes les mesures financières arbitraires qu'on lui proposait. Le bilan des dépenses faites sous la Commune pendant quarante jours, qu'il présenta le 6 mai, fut très-remarqué, et lui valut les félicitations de ses collègues. Il donna de nouvelles preuves de sa capacité dans les projets de décrets sur les échéances et sur la liquidation du Mont-de-Piété. Vivement opposé aux mesures violentes, il fit partie de la minorité qui vota contre l'institution d'un comité de Salut public (2 mai), déclara que la situation nouvelle qui lui était faite ne lui permettait plus d'assumer la lourde responsabilité qu'il avait acceptée et envoya sa démission de délégué aux finances ; mais cette démission fut refusée, et il dut rester à son poste. On le vit alors attaquer vivement l'immixtion du Comité central dans les affaires de la Commune, et signer avec la minorité de l'assemblée communale une déclaration annonçant que les signataires cesseraient désormais d'assister aux séances de l'Hôtel de ville. Le 22 mai, le lendemain du jour où l'armée de Versailles avait commencé à pénétrer dans Paris, Jourde quitta le ministère des finances, qui commençait à brûler, se rendit à l'Hôtel de ville, où il organisa la solde de la garde nationale, se réfugia, le 24, à la mairie du XIe arrondissement, puis il alla se cacher, pour ne pas tomber entre les mains de la troupe, d'abord près de la Bastille, puis chez un de ses amis au quartier Latin. Le 30 mai, il traversait la rue du Bac avec son ami, à une heure et demie du matin, lorsqu'il fut arrêté et transféré à Versailles. Traduit devant le 3e conseil de guerre, il ne put, par suite de l'incendie du ministère des finances, présenter les pièces justifiant la régularité de ses opérations financières, qui avaient roulé sur une somme de 47 millions, et fut condamné, le 3 septembre 1871, à la déportation simple. Après une assez longue détention au fort Boyard, Jourde a été embarqué pour la Nouvelle-Calédonie, le 13 juin 1872.

JOURDEUIL (Didier), ardent révolutionnaire, né à Mussy-l'Evêque en 1760, mort à Paris au commencement du Consulat. Il exerçait la profession d'huissier dans la capitale au moment de la Révolution. Membre de la Commune du 10 août 1792, et administrateur de la police, il est un de ceux à qui l'on attribue les massacres de septembre. Il siégea au tribunal révolutionnaire, comme juré, depuis sa création (mars 1793) jusqu'au 7 juillet, fut nommé adjoint du ministre de la guerre Bouchotte, et déploya dans cette fonction une remarquable activité. Mis en arrestation, puis relâché après le 9 thermidor, il reçut, le lendemain du coup d'Etat du 18 brumaire, l'ordre de quitter la France ; mais il obtint de rester, sous la surveillance de la police.

JOURD'HUI s. m. (jour-dui — de *jour*, et du lat. *hodie*, aujourd'hui). Jour actuel : *Le* JOURD'HUI. *Au* JOURD'HUI. *Ce* JOURD'HUI. ‖ Cette dernière expression seule est encore usitée au palais. *Au jourd'hui* est devenu l'adverbe *aujourd'hui*.

JOURDIN s. m. (jour-dain). Ichthyol. Nom vulgaire de l'holocentre.

JOURDY (Paul), peintre d'histoire, élève de Lethière et d'Ingres, né à Dijon en 1805, mort en 1856. Il remporta le premier grand prix en 1834, et se fit, à son retour de Rome, une réputation méritée dans le genre historique et religieux. On cite de lui : *Eve tentée par le démon* (1836) ; *Prométhée enchaîné* (1842), au musée de Dijon ; le *Christ au milieu des docteurs* (1843), au lycée de Bourges ; les *Sept Sacrements* (1850), à l'église Sainte-Elisabeth, à Paris ; plusieurs vitraux à l'église Sainte-Clotilde, etc.

JOURET s. m. (jou-rè). Moll. Coquille bivalve, du genre vénus ou cythérée.

JOURGNIAC SAINT-MÉARD (François DE), militaire et journaliste, connu surtout par sa relation des massacres de septembre à l'Abbaye, né à Bordeaux en 1745, mort à Paris le 3 février 1827. Il entra à vingt ans dans le régiment d'infanterie du roi et parvint au grade de capitaine. Comme la plupart des officiers, il reçut la croix de Saint-Louis. A l'époque de la Révolution, il eut quelques démêlés avec les soldats de sa compagnie et quitta le service en 1790. Il vint alors à Paris et collabora au *Journal de la cour et de la ville*, la plus violente et la plus cynique des feuilles soudoyées par la cour. Jourgniac était donc un simple aventurier de contre-révolution, l'éternel Gascon cherchant partout fortune ; homme, d'ailleurs, absolument nul et insignifiant. Après le 10 août, il fut arrêté par ordre du comité de surveillance de la Commune et enfermé à la prison de l'Abbaye.

Lors des massacres de septembre, grâce à sa connaissance des patois du Midi, il gagna l'amitié d'un des fédérés provençaux qui gardaient l'Abbaye et qui lui donna quelques conseils utiles. Amené devant le tribunal de Maillard, il se défendit avec tant d'adresse, il accabla les juges d'un tel flux de paroles spirituelles et flatteuses, qu'il fut acquitté. Il le méritait bien certainement, ne fût-ce que par sa présence d'esprit. Sa défense, telle qu'il la rapporte lui-même, est un petit chef-d'œuvre, non, certes, de fermeté et de stoïcisme, mais d'adresse, de tact et de sang-froid. Il sentit que, dans sa position, il se perdrait en s'avisant de faire du zèle révolutionnaire. Il se donna simplement comme homme léger, un peu aristocrate, mais patriote à sa manière et nullement dangereux. Pressé de questions, il avoua, d'ailleurs, que, jusqu'au 10 août, il avait été franc royaliste. Jusqu'au 10 août est admirablement trouvé, car c'était le fait de la plupart des Français. Au reste, Maillard dit à ce sujet : « Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici ; c'est pour juger les résultats. »

Renvoyé absous, l'heureux Gascon embrassait tout le monde. Il fut reconduit par une escorte à son domicile.

Quelque temps après, il publia une brochure, intitulée : *Mon agonie de trente-huit heures* (Paris, 1792), qui eut un grand nombre d'éditions, et qui est restée l'une des sources pour l'histoire des massacres de l'Abbaye. On n'y trouve, d'ailleurs, qu'un petit nombre de détails ; Jourgniac Saint-Méard est surtout occupé de lui-même, et tous les épisodes s'effacent devant ce fait, qui lui paraît le plus important, et qui l'était, en effet, pour lui : ses terreurs, son acquittement, sa mise en liberté.

Dès lors, il renonça complétement à la littérature royaliste et satirique et ne chercha plus qu'à se faire oublier.

Sous la Restauration, il songea, en vrai fils de la Garonne, à tirer parti de son aventure, et il obséda les ministres de placets et de sollicitations, demandant un brevet de colonel, des pensions, etc. Comme, après tout, ses services n'avaient jamais marqué, il fut éconduit. Devenu furieux de dépit, il fit des brochures contre les bureaux, affirmant que ses *Trente-huit heures* valaient vingt campagnes, assiégea de nouveau les ministères, se fit appuyer par Chateaubriand, remua ciel et terre, mais en fin de compte ne put rien obtenir. Il mourut vers 1825, toujours jurant et toujours sollicitant. Parmi ses brochures, on cite : *Ordre du jour*, ou *Salmigondis ministériel et bureaucratique pour servir de supplément et de consolation à Mon agonie du 2 septembre* 1792 (Paris, 1822, in-8°), chez l'auteur, qui en fait présent, et chez le libraire Petit, qui le vend.

JOURIEVETZ-POVOLSKOÏ ou **JURJEWEC**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 42 kilom. S.-E. de Kostroma, sur la rive droite du Volga, ch.-l. du district qui porte son nom ; 2,830 hab.

JOURNAL s. m. (jour-nal — rad. *jour ;* du lat. *diurnalis*, forme allongée de *diurnus*, journalier). Relation faite jour par jour et sans ordre autre que celui des temps : *Ecrire le* JOURNAL *de sa vie. Faire le* JOURNAL *d'un siége, d'une campagne. Dieu fait un* JOURNAL *de notre vie ; une main divine écrit ce que nous avons fait et ce que nous avons manqué de faire, écrit notre histoire, qui nous sera un jour représentée, et sera représentée à tout l'univers.* (Boss.) *Le seul avantage du* JOURNAL *sur les mémoires est d'être plus complet, plus sûr et plus véridique.* (Ste-Beuve.)

— Publication journalière ou périodique, qui donne des nouvelles politiques, littéraires, scientifiques ou autres : *Le* JOURNAL *des Savants. Le* JOURNAL *des Débats. Fonder un* JOURNAL. *S'abonner à un* JOURNAL. *Lire son* JOURNAL. *Les* JOURNAUX *du gouvernement. Les* JOURNAUX *de l'opposition. Un* JOURNAL *de modes. Les* JOURNAUX *sont les archives des bagatelles.* (Volt.) *Quand les* JOURNAUX *sont libres, les avantages de la liberté contre-balancent ses inconvénients.* (B. Const.) *Tout* JOURNAL *est une boutique où l'on vend au public des paroles de la couleur dont il les veut.* (Balz.) *La couleur d'un* JOURNAL *est une livrée que l'on dépose en sortant du bureau.* (Raspail.) *Un* JOURNAL *n'est pas fait par ses rédacteurs, mais par ses abonnés.* (E. de Gir.) *Comptez les* JOURNAUX *d'un peuple, vous aurez son rang dans l'échelle de la civilisation.* (E. Laboulaye.) *Le* JOURNAL *est comme les petits pâtés ; il doit être mangé à la bouche du four.* (Ed. About.)

Tout faiseur de *journal* doit tribut au malin.
LA FONTAINE.

‖ On a étendu ce nom à des publications périodiques qui publient des romans ou d'autres œuvres littéraires : *Les* JOURNAUX *à un sou du quartier Latin.*

— Philol. Recueil de formules dont les papes se servirent dans leurs rescrits, du VIe au IXe siècle.

— Liturg. Bréviaire diurnal.

— Comm. Livre sur lequel le commerçant inscrit ses opérations à mesure qu'elles s'effectuent et dans l'ordre des dates.

— Mar. *Journal de bord*, Livre sur lequel le capitaine est tenu d'inscrire les observations journalières relatives à sa navigation.

— Métrol. Ancienne mesure de superficie, établie sur la quantité de terrain qu'un homme pouvait labourer dans un jour. ‖ Elle est encore usitée dans quelques départements. ‖ On dit aussi JOURNAU et JOURNÉE.

— **Encycl.** Hist. Le *journal*, tel que nous le comprenons, c'est-à-dire ce puissant moyen de diffusion de la pensée, ce rapide véhicule des faits, des idées et des doctrines, cet auxiliaire de tout progrès, est l'œuvre spéciale du XIXe siècle. Chaque fois que l'humanité, dans sa marche, éprouve un besoin nouveau, elle rencontre l'instrument qui doit le satisfaire ; au XVIe siècle, elle eut besoin du livre, et elle inventa l'imprimerie ; au XIXe siècle, il lui fallut une diffusion plus rapide, instantanée, pour ainsi dire, et elle créa le *journal*, qui produisit dans le monde des lettres une aussi grande révolution que l'invention de Gutenberg, dont il était une des conséquences lointaines, mais obligées. Sans doute, on peut lui trouver des ancêtres dans les siècles précédents et même dans l'antiquité. Les *Acta diurna* des Romains, sortes de petites affiches que l'on collait dans les carrefours, sous les portiques, ou que l'on donnait à lire chez les barbiers, sont un embryon du *journal*. Mais il fallait l'imprimerie pour qu'il fût ce qu'il devait être ; et même, l'imprimerie étant donnée, il resta longtemps encore sans trouver sa voie. Il y a loin de ces feuilles volantes du XVIIe siècle, paraissant irrégulièrement sous le nom de *gazettes* à Venise, en Hollande et en France, sous celui de *Nouvelles* ou de *Mercures* à Londres, véritables bégayements de l'enfance, et le *journal* actuel, ce puissant levier, cette arme terrible. On trouverait plutôt encore ses ancêtres, sous le rapport politique, dans ces pamphlets et ces libelles que firent éclore les guerres de religion et que répandaient les partisans, dans ces circulaires que les cavaliers portaient d'Allemagne en France, cachées sous le cuir de la selle ou dans la doublure du manteau, et par lesquelles correspondaient les réformés de tous pays. Dès qu'il commença de sentir sa force, le *journal* voulut être une arme d'opposition, un instrument de libération ; les rois ne s'y trompèrent pas. Ce n'est pas en France qu'il faut regarder pour se convaincre de la puissance de la presse naissante ; l'innocente *Gazette* de Renaudot, simple recueil d'informations anodines, ou le *Journal* de Loret, plate bouffonnerie d'un courtisan, n'en donneraient qu'une faible idée. Il faut voir les Stuarts bâillonnant le *Mercurius Britannicus*, de Nedham, dans lequel ils pressentaient le levain malfaisant d'une presse libre, ou Louis XIV écrasant la Hollande pour avoir raison de ses gazetiers. Du jour où la presse a voulu prendre possession de son domaine naturel, c'est-à-dire des questions politiques, des réformes sociales et religieuses, et de l'examen des finances, il n'est sorte d'entraves que les gouvernements n'aient essayé de lui imposer. Confiscations, amendes, emprisonnements, impôts énormes, elle a tout subi, et elle est sortie victorieuse. « Laissez dire, laissez-vous blâmer, condamner, emprisonner ; laissez-vous pendre, dit Paul-Louis Courier, mais publiez votre pensée. Ce n'est pas un droit, c'est un devoir, étroite obligation de quiconque a une pensée, de la produire et mettre au jour pour le bien commun ; car si votre pensée est bonne, on en profite ; mauvaise, on la corrige, et l'on profite encore. Mais l'abus ?... Sottise que ce mot ; ceux qui l'ont inventé, ce sont eux vraiment qui abusent de la presse, en imprimant ce qu'ils veulent, trompant, calomniant, et empêchant de répondre. »

Sans poser en martyrs tous les gazetiers, et en reconnaissant même de nombreuses défaillances, il est certain que le *journal*, dès son origine, a pressenti ses graves destinées, et qu'il a d'instinct poursuivi le but que Paul-Louis Courier lui montre. Il lui fallut bien de la persévérance pour faire son chemin malgré tant d'oppositions et tant de haines. D'une simple feuille de nouvelles colportées dans les ruelles et dans les salons, d'un pamphlet circulant sous le manteau, il est devenu la grande voix de tous les peuples. Entre les mains des hommes politiques ou des gouvernements, qui, parfois, connaissant la force de l'arme, s'en sont emparés, il est tantôt un moyen de direction pour l'opinion publique, à laquelle il prête, soit des convictions, soit des arguments ; tantôt, au contraire, c'est l'opinion publique qui le dirige, le fait tourner à son souffle et s'en sert pour renverser ce qui la gêne. Le *journal*, aujourd'hui, absorbe tout : la politique, les questions sociales, la littérature, les beaux-arts ; il dit le premier et le dernier mot de tout. Non-seulement il est nécessaire à la vie des sociétés actuelles, mais il en reproduit la mobilité et les aspirations incessantes, l'ardeur passionnée et un peu hâtive portée dans la connaissance de toutes choses, qu'on effleure plus qu'on ne les approfondit ; il en satisfait les besoins d'informations et de circulation rapide. Il s'est fait universel pour plaire à tout le monde, pour saisir par le roman ou par la critique littéraire le lecteur rebelle à la politique, pour intéresser par le fait divers ou la chronique galante celui que laissent froid la littérature et l'économie sociale. C'est donc une très-réelle vérité que cette boutade d'Alfred de Vigny : « Le bourgeois de Paris est un roi qui a chaque matin un complaisant, un flatteur à son lever, qui lui conte vingt histoires. Il n'est point obligé de lui offrir à déjeuner ; il le fait taire quand il veut, et lui rend la parole à son gré ; cet ami docile lui plaît d'autant plus qu'il est le miroir de son âme et lui dit tous les jours son opinion en termes un peu meilleurs qu'il ne l'eût exprimée lui-même. Otez-lui cet ami, il lui semblera que le monde s'arrête ; cet ami, ce miroir, cet oracle, ce parasite peu dispendieux, c'est son *journal*. »

Malgré toutes les épreuves qu'il lui a fallu traverser, la presse est aujourd'hui puissante partout, et surtout dans les pays où le despotisme a voulu l'amoindrir. « L'agrandissement continuel, mieux encore que la multiplication des *journaux*, dit M. Cucheval-Clarigny, montre quel a été, d'année en année, le développement de la curiosité publique, toujours plus exigeante et étendue à plus de sujets. Il marque aussi, d'une façon indirecte, les progrès de la puissance de la presse, dont cette curiosité générale est à la fois l'origine et le point d'appui. Ce n'est pas d'eux-mêmes que les *journaux* tirent leur force, mais de ce besoin universel d'informations que seuls ils peuvent satisfaire. Rendez la nation indifférente aux affaires publiques, et ni talent, ni sacrifices d'aucune sorte ne pourront empêcher les *journaux* de languir. Il ne faut donc juger de la puissance réelle des *journaux*, ni par leur nombre ni par la liberté dont ils jouissent. Nulle part ils ne sont plus nombreux et plus libres qu'aux Etats-Unis ; nulle part peut-être ils n'ont moins d'influence. On a vu au contraire en France, sous la Restauration, deux ou trois feuilles lilliputiennes, sans cesse aux prises avec la censure, gouverner l'opinion publique. La presse anglaise est, de nos jours encore, celle qui a le plus de crédit sur les lecteurs auxquels elle s'adresse ; aucune pourtant n'a eu à lutter contre des entraves plus fortes et une persécution plus longue : il y a soixante ans à peine que l'imprimeur d'un *journal* a subi encore à Londres la honte du pilori. »

A l'origine de la presse périodique, on donna le nom de *journal* à des publications bien diverses ; quelques-unes étaient mensuelles, d'autres hebdomadaires. Le plus souvent, ce nom était réservé aux feuilles de comptes rendus littéraires ; on donnait le nom de gazettes, de papiers-nouvelles (en Angleterre, *news papers*) aux feuilles d'informations. Le nom de *journal* a fini par être le terme général sous lequel on désigne les publications périodiques. Empruntons ici la classification donnée par M. Eug. Hatin, dans sa *Bibliographie de la presse :* « Ces écrits peuvent se partager en deux grandes classes, les *journaux* politiques, qui s'occupent exclusivement de politique, ou à la fois de politique et de littérature, d'art, de commerce, d'industrie, et les *journaux* non politiques, consacrés aux discussions non scientifiques, se proposant d'instruire ou d'amuser les lecteurs. Dans les *journaux* politiques, on distingue les feuilles quotidiennes, les grands *journaux*, comme on les appelle, qui ont voix délibérative sur toutes les questions du moment, et les revues, auxquelles appartiennent l'étude approfondie des questions politiques et économiques, la haute critique littéraire et artistique, les voyages, la peinture des mœurs et des gouvernements des divers peuples. Entre les grands *journaux* et les revues se placent certaines publications périodiques, paraissant à des intervalles plus ou moins rapprochés, une ou deux fois par semaine, et qui tiennent des uns et des autres. On peut encore ranger dans cette classe ce qu'on appelle la petite presse, les petits *journaux*, dont la spécialité est la satire des mœurs, la critique des hommes et des choses. En France, ce qui classe un *journal* parmi les feuilles politiques, c'est la critique des actes du gouvernement et des partis ; en Angleterre, c'est la publication des nouvelles du jour. »

La question de priorité entre les diverses nations qui se disputent l'honneur d'avoir eu le premier *journal* n'a qu'une importance tout à fait secondaire, puisque, véritablement, le *journal* ne date que de ce siècle-ci. Nous en dirons cependant un mot. Cette priorité, les Anglais l'ont pendant longtemps revendiquée, et ils montraient avec orgueil trois numéros d'une vieille gazette anglaise, antérieure de quelques années aux plus anciennes de la Hollande. On a été dupe de ce subterfuge jusqu'à une époque toute récente ; mais les érudits se sont enfin aperçus que ces curieux spécimens avaient été imprimés au XVIIIe siècle et copiés sur des gazettes de Hollande : c'était une mystification inspirée par le patriotisme. Les gazettes de Hollande ont donc primé les *news papers* anglais. L'Allemagne, sous le nom de *Zeitungen*, avait ses *journaux* dès la première moitié du XVIe siècle. Venise possédait depuis longtemps ses *Feuilles d'avis*, que le gouvernement communiquait aux patriciens, aux grands commerçants, et qui donnaient d'intéressantes nouvelles sur l'Orient et les nations occidentales. On trouve dans ces *Fogli* ou *Foglietti d'avisi*, dont quelques collections manuscrites existent encore à Venise, les premières traces de ces préoccupations politiques et commerciales, qui ont fait le journalisme contemporain ce qu'il est. Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, en remontant jusqu'aux *Actes diurnes* des Romains, sur lesquels nous avons donné, à leur ordre alphabétique, quelques renseignements auxquels nous renvoyons, on trouverait que la passion des nouvelles est aussi ancienne que le monde.

Bien des questions se rattachent au *journal* et au journalisme ; nous ne pouvons que les effleurer ou les indiquer. Quelle est la puissance véritable du *journal ?* A quel point reflète ou gouverne-t-il l'opinion publique ? Quelles sont les libertés qui lui sont nécessaires, dans l'intérêt même des Etats ? Bien des controverses se sont élevées à ce sujet, bien des solutions ont été proposées par les publicistes ou imposées par les gouvernements, et l'on sait avec quelle persistance M. Emile de Girardin n'a cessé de prêcher l'impuissance de la presse en réclamant son impunité absolue. C'est une opinion très-défendable et qui a pour elle l'expérience des Etats-Unis. Nous reviendrons là-dessus en traitant de la liberté de la presse. Disons, toutefois, que les adversaires de la liberté ne prouvent rien en exhumant quelques feuilles ordurières, quelques libelles ineptes, et en croyant ainsi effrayer par la licence du *journal*. Il faut, pour être juste, mettre en regard de ces pamphlets sans valeur et sans influence les nobles inspirations d'une presse libre, le crédit dont elle jouit dans les consciences honnêtes, le poids dont elle pèse au moment des grandes résolutions à prendre et l'appui solide qu'elle peut prêter dans les crises. Ce ne sera jamais payer trop cher de tels avantages que de les acheter au prix de l'impunité même de quelques misérables. D'autres questions encore, les situations créées à la presse par les monopoles, la concentration de la publicité entre les mains de grandes compagnies financières, la tyrannie de la réclame et de l'annonce qui envahissent chaque jour les colonnes du *journal* et s'imposent par le plus solide des arguments, l'argent : toutes ces questions mériteraient un examen approfondi. Quant à l'annonce, on la doit chez nous à M. de Girardin, et les rigoristes l'ont accusé d'avoir ainsi déconsidéré la presse, de lui avoir fait perdre en moralité et en influence ce qu'elle gagne en argent. Il ne faut pas oublier, toutefois, que, grâce à ces combinaisons nouvelles, le *journal* à bon marché a pu se maintenir et faire ainsi baisser les prix des autres ; ce fut une révolution et, certainement, une révolution avantageuse. Si le voisinage de quelques puffs industriels est gênant, il en faut prendre son parti et imiter à cet égard le stoïcisme des Anglais, qui ne croient pas que les lourdes pages d'annonces du *Times* enlèvent la moindre valeur à ses informations. Ils savent, au contraire, que c'est grâce aux prix énormes de ces insertions commerciales et domestiques, que leur immense *journal* peut entretenir dans le monde entier son armée d'écrivains et de reporters, et servir chaque matin à ses abonnés, pour un prix minime, la plus étonnante réunion d'articles, de nouvelles, d'informations et de comptes rendus.

Avant d'entrer dans l'histoire du *journal*, de remonter à son origine et de retracer, pour chaque pays, la voie souvent périlleuse qu'il a eu à parcourir, nous devons examiner ce que c'est qu'un *journal*, quel est son but, comment il se fait, enfin par quelle série d'opérations manuelles la feuille rédigée passe avant d'être livrée imprimée au public.

Un *journal* est, sauf de rares exceptions, une œuvre collective ; il résulte ordinairement d'une réunion d'intérêts ou d'ambitions, parfois d'un coalition de rancunes ; il peut être l'œuvre d'un parti, d'une faction. Sous Louis-Philippe, en plein jeu des institutions parlementaires, il n'était pas rare qu'un *journal* fût fondé simplement pour renverser un cabinet ; son œuvre accomplie, il disparaissait. Les organes véritablement accrédités de la presse ont une origine plus digne ; ils sont les porte-voix des doctrines sous l'influence desquelles ils sont nés, et ils n'ont varié d'opinion qu'à la longue. Quelques-uns même sont restés fidèles à leur drapeau, malgré tant de révolutions et de bouleversements ; d'autres ont retourné dix fois en dix ans leurs casaques d'Arlequin. Sous le second Empire comme sous le premier, la classification à faire, au point de vue des opinions, était facile ; on avait d'un côté la presse officielle et officieuse, grassement rentée, et qui, jouant le rôle de la claque dans les théâtres, avait pour mission de s'extasier et d'applaudir sans cesse, de chauffer les entrées et les sorties du moindre comparse, d'un laquais politique chargé de remettre une lettre. On avait, de l'autre côté, la presse indépendante, retenant son souffle, vivant à peine entre la menace de la suspension et la crainte de l'avertissement. Cette période néfaste est, espérons-le, à jamais passée. La presse vénale n'a pas encore disparu, mais elle a perdu son crédit ; sans doute, si l'on cherchait à scruter les attaches des divers grands *journaux* parisiens, on pourrait deviner quelle main secourable verse dans la caisse de quelques-uns d'entre eux une subvention plus ou moins discrète, et nécessaire à leur existence ; mais, disons-le, le nombre de ces *journaux* subventionnés se réduit chaque jour ; à peine deux ou trois affichent-ils leur vénalité avec une effronterie cynique. La plupart des *journaux* parisiens sont des œuvres loyales et représentent le labeur sans fin et sans trêve de quelques hommes dévoués aux mêmes idées, aux mêmes doctrines.

Chaque *journal* a un certain nombre de rédacteurs ordinaires, sous la direction d'un rédacteur en chef, qui imprime à la feuille son unité de doctrine, sa couleur, qui donne le *la* aux divers collaborateurs, autant du moins que faire se peut chez une nation où l'individualité est poussée aussi loin que chez nous. Le plus souvent, chaque rédacteur a son département ; celui-ci fait les premiers-Paris, celui-là l'appréciation de la séance de la Chambre, cet autre l'article de fond sur la question du jour, cet autre les entre-filets ; cet autre résume les correspondances étrangères. Les spécialistes traitent les questions militaires, ouvrières, sociales, les questions d'enseignement, de religion. Dans les *journaux* bien faits, et, à plus forte raison, dans ceux qui ont fait de l'information leur raison d'être, des reporters chargés de rechercher les nouvelles, et au besoin d'en inventer, sont attachés à la rédaction ; dans ceux qui ont surtout pour but la polémique ou la doctrine, on se contente de découper les faits-divers donnés par les autres feuilles.

Ces coupures faites, chaque rédacteur ayant apporté la copie dont il est chargé, c'est le secrétaire de la rédaction qui coordonne tous ces éléments disparates, assigne la place que chaque article doit occuper dans le *journal*, et marque le caractère dont il sera composé, suivant sa nature et son importance, suivant qu'il est politique ou littéraire, suivant qu'il doit figurer en entre-filets ou en faits-divers. La copie est remise aux compositeurs. Nous n'entrerons pas ici dans des détails qui feraient double emploi, car la composition d'un *journal* est exactement la même que celle d'un livre ; elle subit les mêmes phases, sauf qu'elle exige une plus grande rapidité, et qu'il est nécessaire que les épreuves soient tirées sur paquets, à mesure que l'un d'eux est composé. L'épreuve ayant été corrigée, on en tire une seconde, que l'on porte immédiatement au secrétaire ou au rédacteur en chef. Quand toutes ces opérations sont terminées pour chacun des articles qui doivent composer l'ensemble du *journal*, le secrétaire classe les articles dans un ordre convenu, et qui est presque toujours le même pour chaque *journal*, et aussi pour tous les *journaux*. Il est nécessaire qu'il en soit ainsi : le lecteur veut pouvoir, sans prendre la peine de chercher, et pour ainsi dire les yeux fermés, arriver du premier coup, en dépliant son *journal*, à l'endroit qui peut l'intéresser le plus ; car, sauf les maniaques et ceux qui lisent un *journal* pour tuer le temps, peu de lecteurs commencent au titre pour arriver imperturbablement au nom de l'imprimeur. Le premier article à lire, c'est, pour l'un, le bulletin de la Bourse ; pour l'autre, la correspondance étrangère ; pour celui-ci, la chronique ; pour celui-là, les faits-divers, ou le feuilleton, ou les annonces. La curiosité une fois satisfaite, le lecteur peut ensuite prendre patiemment connaissance des autres nouvelles qui n'ont pour lui qu'un intérêt secondaire.

Les épreuves classées arrivent au metteur en pages. La plupart des metteurs en pages des imprimeries de Paris sont de véritables artistes. On se tromperait étrangement si l'on croyait que l'habitude et la routine peuvent suppléer au talent dans cette opération. Donner de l'œil et de l'air à une page de *journal*, c'est là un point capital.

Les pages 1 et 4, puis les pages 2 et 3 sont encadrées dans un châssis de fer. Les pages 1 et 4, une fois serrées, donnent une forme ou un côté ; les pages 2 et 3, l'autre forme.

On fait ensuite l'épreuve des pages, comme on a fait celle de chaque article. Cette épreuve, dite *morasse*, passe sous les yeux du rédacteur en chef, qui la parcourt et s'as-